

	FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ Selon Règlement (CE) 1907/2006	FDS. 46 FR Révision n° 2 Date: 14/11/2017 Page 1 / 4
---	--	---

PR-05/04 Rev.0

1- Identification de la substance/ du mélange et de la société/ l'entreprise

1.1 Identification de la substance ou du mélange

Milieu de transport AMIES LIQUIDE

1.2 Utilisation matérielle

Collecte et transport des échantillons biologiques pour l'analyse microbiologique.

1.3 Identification de la société / entreprise:

DELTALAB, S.L. Pol. Ind. La Llana, Plaza Verneda 1, (08191) Rubí (Barcelona) España.

Telf. (+34) 93 6995000

1.4 Téléphone d'urgence:

Urgence: numéro de téléphone unique pour les appels d'urgence: 112 (UE)

Intoxication: Institut National de Toxicologie (Madrid) Tél. (+34) 915620420.

2- Identification des dangers

Classification de la substance ou du mélange:

Substance non dangereuse selon le Règlement (CE) n°1272/2008.

Substance non dangereuse selon la Classification (67/548/CEE ou 1999/45/CE).

3- Composition/informations sur les composants

Milieu de transport AMIES LIQUIDE

4- Premiers secours

4.1 Notes générales:

Consulter un médecin si le malaise persiste. Montrer cette fiche au médecin.

4.2 Inhalation:

Déplacer la personne à l'extérieur. Si le malaise persiste, demander soins médicaux.

4.3 Contact avec la peau:

Laver abondamment à l'eau. En cas d'irritation, consulter un médecin.

4.4 Yeux:

Laver abondamment à l'eau (minimum 15 minutes), en gardant les paupières ouvertes.

Consulter un médecin si l'irritation persiste.

4.5 Ingestion:

Si se produit une douleur abdominale, consulter un médecin.

5- Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction appropriés:

En fonction de l'environnement

5.2 Moyens d'extinction qui ne doivent pas être utilisés:

Sans objet

5.3 Risques particuliers:

Sans objet

5.4 Equipements de protection:

Sans objet

	FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ Selon Règlement (CE) 1907/2006	FDS. 46 FR Révision n° 2 Date: 14/11/2017 Page 2 / 4
---	--	---

PR-05/04 Rev.0

6- Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1 Précautions individuelles:

Utiliser un équipement de protection individuelle.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:

Ne laisser pas que le produit pénètre dans le système d'égout.

6.3 Méthodes de ramassage / nettoyage:

Prendre à sec et procéder à l'élimination conforme à les normes en vigueur. Laver les résidus avec de l'eau.

7- Manipulation et stockage

7.1 Manipulation:

Éviter tout contact avec les yeux et la peau.

7.2 Stockage:

Hermétiquement fermé, dans un environnement sec et fraîche (2°-30°C)

8- Contrôles d'exposition/ protection individuelle

8.1 Mesures techniques de protection:

A manipuler conforme à les normes d'hygiène industrielle et respecter les pratiques de sécurité. Laver les mains avant les pauses et après la fin de la journée.

8.2 Contrôle limite d'exposition:

Il ne contient pas de substances avec des valeurs limites d'exposition professionnelle.

8.3 Protection respiratoire:

Sans objet

8.4 Protection des mains:

Manipuler avec des gants. Les gants doivent être inspectés avant leur utilisation. Utilisez la bonne technique de retrait des gants (sans toucher la surface extérieure du gant) pour éviter le contact de la peau avec ce produit. Jeter les gants contaminés après l'utilisation conforme à les lois applicables et les bonnes pratiques de laboratoire. Laver et sécher les mains.

Les gants de protection sélectionnés doivent accomplir les spécifications de la directive européenne 89/686 / CEE et la norme EN 374 qui en dérive.

8.5 Protection des yeux:

Porter un équipement de protection pour les yeux approuvés en vertu des normes gouvernementales appropriées EN166 (UE).

8.6 Mesures d'hygiène particulières:

Porter des vêtements de travail appropriés et de protection si nécessaire. Laver les mains bien après le travail.

8.7 Contrôles de l'exposition de l'environnement:

Accomplir la législation locale en matière de protection de l'environnement.

Le fournisseur de l'équipement de protection doit spécifier le type de protection à porter lors de la manipulation du produit, en indiquant le type de matériel et, le cas échéant, le temps de pénétration de la matière par rapport à la quantité et à la durée de l'exposition.

	FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ Selon Règlement (CE) 1907/2006	FDS. 46 FR Révision n° 2 Date: 14/11/2017 Page 3 / 4
---	--	---

PR-05/04 Rev.0

9- Propriétés physiques et chimiques

Aspect: Liquide
pH: 7,4 ± 0,2
Couleur: transparent

10- Stabilité et réactivité

10.1 Conditions à éviter:

Sans objet

10.2 Matières à éviter:

Sans objet

10.3 Produits de décomposition dangereux:

Sans objet

10.4 D'autres renseignements:

Sans objet

11- Informations toxicologiques

11.1 Toxicité aiguë:

Sans objet

11.2. Irritation de la peau:

Sans objet

11.3. Irritation sévère des yeux:

Sans objet

11.4. Sensibilisation respiratoire ou cutanée:

Une exposition prolongée ou répétée peut provoquer des réactions allergiques chez certaines personnes sensibles à certains de ses composants.

11.5. Mutagénicité des cellules germinales:

Sans objet

11.6. Cancérogénicité:

Aucun composant de ce produit est identifié qui ait des niveaux actuels supérieurs ou égaux à 0,1% sur carcinogènes humains comme probable, possible ou confirmé par le (CIRC) Centre International de Recherche Carcinogène humain

11.7. Toxicité pour la reproduction:

Non applicable

11.8. Toxicité pour certains organes cibles (exposition unique ou répétée):

Sans objet

11.9. Effets potentiels sur la santé

11.9.1 Ingestion: Sans objet

11.9.2 Peau: Sans objet

11.9.3 Yeux: Sans objet

11.9.4 Signes et symptômes d'exposition: Sans objet

11.10. Information complémentaire:

Sans objet

	FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ Selon Règlement (CE) 1907/2006	FDS. 46 FR Révision n° 2 Date: 14/11/2017 Page 4 / 4
---	--	---

PR-05/04 Rev.0

12- Information écologiques

12.1 Toxicité:

Sans objet

12.2 Persistance et dégradation:

Sans objet

12.3 Potentiel de bioaccumulation:

Sans objet

12.4 Mobilité dans le sol:

Sans objet

12.5 PBT et vPvB:

Sans objet

12.6 D'autres effets possibles sur l'environnement:

Sans objet

13- Considérations relatives à l'élimination

10.1. Substance ou préparation:

Selon le règlement intérieur de chaque pays, contacter les autorités compétentes ou des services professionnels légalement autorisés.

10.2. Emballages contaminés:

On procédera de la même façon avec des produits contenant.

14- Information relatives au transport

Pas dangereux selon les critères de réglementation du transport.

15- Information réglementaires

La fiche de données de sécurité est conforme à les exigences du règlement (CE) n° 1907/2006.

16- D'autres renseignements

Toute l'information contenue dans cette fiche de données de sécurité est basés sur nos connaissances actuelles, et est exclusivement destinée à informer sur les questions de sécurité et ne peut pas garantir les propriétés et caractéristiques mentionnées.